

<b>Zeitschrift:</b>	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
<b>Herausgeber:</b>	Le messager suisse
<b>Band:</b>	36 (1990)
<b>Heft:</b>	17
<b>Rubrik:</b>	Nouvelles fédérales

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# NOUVELLES FÉDÉRALES

par Francine Brühin

## Un projet suisse dans l'intérêt de l'Europe

**C'est le titre du projet présenté par la délégation suisse auprès de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, pour progresser sur la voie d'une future organisation pan-européenne.**

Il s'agit de "préparer une session spéciale à laquelle participeront des délégations parlementaires de tous les pays européens ayant un parlement issu d'élections libres" (Michel Flückiger, Conseiller aux Etats - PRD/JU). La Suisse, grâce à son expérience fédérale, pourrait apporter une contribution utile à la définition d'une nouvelle architecture européenne. Surtout, il s'agit enfin de perdre de vue l'idée d'une concurrence entre les "23" et les douze: si le Conseil de l'Europe n'existe pas, comment la Communauté Européenne pourrait-elle faire face aux problèmes posés par les aspirations européennes des pays de l'Europe Centrale et de l'Est?

## FICHES, ENCORE

Les délégués du Conseil Suisse des associations de jeunesse, réunis à Berne

en mars, demandent la démission du Conseil Fédéral, estimant que les instances responsables devraient assumer leur responsabilité politique dans l'affaire des fiches. Ils réagissent ainsi vigoureusement contre la surveillance systématique exercée sur des membres du CSAJ pour la police politique durant des années.

## OUVERTURES DES PREMIERES ÉCOLES BILINGUES DE SUISSE

Cet automne ouvriront leurs portes à Berne et à Genève les premières écoles bilingues (allemand-français). Améliorer la compréhension entre Alémaniques et Romands, faciliter la communication de part et d'autre de la Sarine : tels sont les buts que se sont fixés ses créateurs (la fondation pour la promotion du plurilinguisme en Suisse, le Feusi Schulzentrum - Berne - et l'école Moser - Genève). Admission des élèves à la fin de la scolarité primaire (vers 9/10 ans), séjours linguistiques en Suisse alémanique ou romande, 15 élèves par classe (on croit rêver) : voici, en gros, quelles seront les structures de ces deux écoles à naître.

## S.O.S.\*

Le comité "En finir avec l'Etat fouineur" lance une

initiative populaire "Pour une Suisse sans police fouineuse". Cette initiative demande l'introduction dans la Constitution d'un nouvel article 65 bis stipulant : 1. - La police politique est abolie. 2. - Personne ne doit être surveillé du fait de l'exercice de ses droits dans le domaine politique et dans celui des idées. 3. - La poursuite des infractions pénales est réservée.

\* "Schweiz ohne Schnüffelpolizei"

## LANCÉMENT OFFICIEL DE L'INITIATIVE SUR LE 2ÈME PILIER

L'initiative populaire en faveur d'un 2ème pilier indexé, lancée par l'Association suisse des rentiers, vient d'être lancée. Le délai pour la récolte des 100.000 signatures échoit le 27 septembre 1991. Cette initiative prévoit que toutes les institutions professionnelles qui versent des rentes doivent accorder aux bénéficiaires une compensation du renchérissement. Les rentes doivent être adaptées tous les ans.

## PARTIS POLITIQUES

Depuis sa fondation en 1985, le parti des automobilistes a décroché un total de 98 mandats en Suisse alémanique (dans les parlements commu-

naux, cantonaux et au Conseil National). Succès qui tendrait à se stabiliser - pas un siège n'a été enlevé à Zürich en mars dernier - et le parti, d'origine alémanique, semble avoir du mal à persuader la Suisse romande et italienne.

## LE TRAVAIL AU LIEU DE LA PRISON

Les personnes condamnées à de courtes peines (30 jours au plus) pourront désormais s'en acquitter en assumant un travail d'intérêt général. Cette possibilité est offerte aux cantons à titre d'essai et jusqu'à fin décembre 1995.

Cette innovation a entraîné une modification des ordonnances relatives au code pénal. Selon la nouvelle réglementation, un jour de privation de liberté correspond à huit heures de travail d'intérêt général. Douze heures de ce travail devront être fournies par semaine : le condamné conserve donc son activité normale et fournit le travail d'intérêt général pendant son temps libre.

## EN BREF

En 1990, les caisses-maladie recevront 300 millions de frs. s. de plus de la Confédération, ce qui portera le montant annuel des subsides à 1,3